



## Séance ordinaire du conseil

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, le 7 février 2022, tenue en visioconférence à 19 h 00, en raison de l'état d'urgence sanitaire et conformément aux directives du gouvernement du Québec.

**Sont présents :**

Monsieur le maire Yves Lessard;  
Mesdames les conseillères Laurie-Line Lallemand-Raymond et Kim Méthot ainsi que messieurs les conseillers Martin Leprohon, Denis Vézina, Guy Lacroix et Olivier Cameron-Chevrier;

Monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, directeur général et madame Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA, greffière et directrice générale adjointe.

2022-02-021

### RÉSOLUTION

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,  
Appuyé par madame Kim Méthot,

**ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance comme modifié :

Ouverture de la séance

Moment de recueillement

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Parole aux Grandbasilloises et Grandbasillois
3. Approbation du procès-verbal - Séance ordinaire du 17 janvier 2022
4. Comptes à payer et application des règlements n<sup>os</sup> 925 et 926 et de la Politique de gestion contractuelle - Mois de janvier 2022
5. Dépôt de la liste des contrats comportant une dépense totale de plus de 25 000 \$

**Réglementation**

6. AVIS DE MOTION - Présentation d'un projet de règlement modifiant le règlement n<sup>o</sup> 198 concernant le stationnement sur les lots P-459-49, P-459-4-1 et 459-4-2 (stationnement municipal) afin de revoir les cases réservées (projet de règlement n<sup>o</sup> 1183)

6.1 Présentation du projet de règlement n<sup>o</sup> 1183

7. AVIS DE MOTION - Présentation d'un règlement modifiant le règlement de zonage n<sup>o</sup> U-220 afin de créer la zone 157-H à même la zone 156-H et ainsi autoriser l'usage d'habitation unifamiliale jumelée dans cette nouvelle zone (projet de règlement n<sup>o</sup> U-220-38)

7.1 Présentation du projet de règlement n<sup>o</sup> U-220-38

8. Adoption du projet de règlement n<sup>o</sup> U-220-38 modifiant le règlement de zonage n<sup>o</sup> U-220 afin de créer la zone 157-H à même la zone 156-H et ainsi autoriser l'usage d'habitation unifamiliale jumelée dans cette nouvelle zone

9. AVIS DE MOTION

Présentation d'un règlement modifiant le règlement de zonage n<sup>o</sup> U-220 afin d'autoriser, pour une habitation unifamiliale isolée, une deuxième porte sur le mur avant, qui n'est pas parallèle à la voie publique de circulation (projet de règlement n<sup>o</sup> U-220-39)

9.1 Présentation du projet de règlement n<sup>o</sup> U-220-39

10. Adoption du projet de règlement n<sup>o</sup> U-220-39 modifiant le règlement de zonage n<sup>o</sup> U-220 afin d'autoriser, pour une habitation unifamiliale isolée, une deuxième porte sur le mur avant, qui n'est pas parallèle à la voie publique de circulation



11. AVIS DE MOTION - Présentation d'un règlement modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin d'ajouter des dispositions relatives au pavage de certaines aires de stationnement, ainsi que de modifier les limites de la zone 151-C (projet de règlement n° U-220-40)

11.1 Présentation du projet de règlement n° U-220-40

12. Adoption du projet de règlement n° U-220-40 modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin d'ajouter des dispositions relatives au pavage de certaines aires de stationnement, ainsi que de modifier les limites de la zone 151-C
13. Adoption du règlement n° U-220-37 modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin de remplacer certaines dispositions relatives aux arbres
14. Adoption du règlement n° 1176-1 modifiant le règlement n° 1176 relatif au Programme Rénovation Québec (PRQ) - Volet VI « maisons lézardées », afin de modifier les modalités de versement de l'aide financière ainsi que l'annexe A
15. Adoption du règlement n° 1181 établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Basile-le-Grand
16. Adoption du règlement n° 1182 autorisant une dépense et un emprunt de 4 280 000 \$ pour des travaux civils et électriques - Avenue de Montpellier, rue Bella-Vista, rue de la Chanterelle, rue des Hirondelles, parc des Mésanges et parc du Ruisseau

**Comités et organismes régionaux**

17. Comité consultatif d'urbanisme - Recommandation n° UR-22-01 - Approbation de travaux - 44, avenue de Montpellier - Zone 118-H - Secteur soumis à un P.I.I.A.
18. Comité consultatif d'urbanisme - Recommandation n° UR-22-02 - Autorisation d'émission d'un permis de construction - 171, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (Lave-auto Neptune) - Zone 126-C - Secteur soumis à un P.I.I.A.
19. Comité consultatif d'urbanisme - Recommandation n° UR-22-03 - Autorisation d'émission d'un permis pour l'installation de deux enseignes sur bâtiment et pour la réfection de l'enseigne sur socle - 221, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (Infiniti) - Zone 104-C - Secteur soumis à un P.I.I.A.
20. Comité consultatif d'urbanisme - Recommandation n° UR-22-04 - Autorisation d'émission d'un permis pour la réfection de l'enseigne sur bâtiment et pour la modification de l'enseigne sur poteaux - 325, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (BMR) - Zone 102-C - Secteur soumis à un P.I.I.A.
21. Comité consultatif d'urbanisme - Nomination d'un membre citoyen
22. Comité de développement culturel - Nomination d'un président
23. Dépôt de procès-verbaux - Organismes supramunicipaux et régionaux

**Ressources humaines**

24. **Point retiré** Création poste de technicien en ressources humaines - Abolition poste secrétaire aux finances - Statut régulier - Service des ressources humaines et Service des finances
25. Embauche préposé aux loisirs - Statut régulier - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
26. Embauche animateurs, chefs animateurs, animateurs accompagnateurs et chefs animateurs accompagnateurs et inscriptions listes de réserve - Statut étudiant - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Période du 31 janvier au 31 décembre 2022

**Contrats, mandats et acquisitions**

27. Adjudication de contrat - Acquisition d'un camion 10 roues, équipé d'un système de boîtes interchangeables (SBI) et d'équipements de déneigement - Appel d'offres n° TP2112
28. Adjudication de contrat - Fourniture et transport de matériaux granulaires - Appel d'offres n° TP2124 - 3 années
29. Adjudication de contrat - Fourniture d'un nouveau quai au parc Prudent-Robert - Appel d'offres n° GE2112
30. Autorisation de signature - Échange de terrains - Projet Tribeca - 9081-2454 Québec inc.



31. Autorisation de signature - Fédération Québécoise des Municipalités - Évaluation - Nomination de l'évaluateur signataire
32. Autorisation de signature - Lettre d'entente - Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691 - Prime de responsabilités supplémentaires - Services juridiques et du greffe
33. Autorisation de signature - Réseau de transport métropolitain - Protocole d'entente pour l'installation et l'entretien des abribus
34. Autorisation de signature - Contrat 2023-2024-2025 - Éditions Média Plus Communication (EMPC) - Production du calendrier municipal

**Affaires courantes**

35. Aide financière - Association des familles de personnes assassinées ou disparues
36. Aide financière du ministère des Transports (MTQ) - Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) - Deuxième versement - Piste multifonctionnelle de la rue de la Montagne
37. Inscription et participation de membres du conseil - Formation de base pour les nouveaux élus municipaux - 2022
38. Dépôt de rapports de participation
39. Affaires nouvelles
40. Période de questions et réponses
41. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Parole aux Grandbasilloises et Grandbasilois (19 h 58 - 20 h 10)

Les membres du conseil font un suivi relativement aux questions posées lors de la dernière séance et répondent aux questions des citoyens.

**2022-02-022**

**RÉSOLUTION**

Approbation du procès-verbal - Séance ordinaire du 17 janvier 2022

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 janvier 2022;

CONSIDÉRANT l'article 333 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Guy Lacroix,  
Appuyé par madame Laurie-Line Lallemant-Raymond,

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 janvier 2022, sans être lu publiquement, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2022-02-023**

**RÉSOLUTION**

Comptes à payer et application des règlements n<sup>os</sup> 925 et 926 et de la Politique de gestion contractuelle - Mois de janvier 2022

Il est proposé par madame Kim Méthot,  
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,



**ET RÉSOLU :**

D'approuver les comptes à payer pour le mois de janvier 2022 et représentant les déboursés suivants :

➤ Activités de fonctionnement	1 860 696,40 \$
➤ Activités d'investissement	<u>0 \$</u>
	<u>1 860 696,40 \$</u>

De prendre acte du rapport du directeur général daté du 25 janvier 2022, déposé en application de l'article 3 du règlement n° 926 relatif à l'embauche d'employés temporaires ou d'étudiants;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

Dépôt de la liste des contrats comportant une dépense totale de plus de 25 000 \$

En conformité avec l'article 477.6 de la Loi sur les cités et villes, le trésorier et directeur du Service des finances, monsieur Vincent Bélanger-Marceau, dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la Ville a conclus du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021. Ce document comprend également la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus depuis cette date avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

**A-2022-04**

**AVIS DE MOTION**

Présentation d'un projet de règlement modifiant le règlement n° 198 concernant le stationnement sur les lots P-459-49, P-459-4-1 et 459-4-2 (stationnement municipal) afin de revoir les cases réservées (projet de règlement n° 1183)

AVIS DE MOTION est donné par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond, pour la présentation d'un projet de règlement modifiant le règlement n° 198 concernant le stationnement sur les lots P-459-49, P-459-4-1 et 459-4-2 (stationnement municipal) afin de revoir les cases réservées. (projet de règlement n° 1183)

Présentation du projet de règlement n° 1183

Le projet de règlement n° 1183 est présenté et déposé.

**A-2022-05**

**AVIS DE MOTION**

Présentation d'un règlement modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin de créer la zone 157-H à même la zone 156-H et ainsi autoriser l'usage d'habitation unifamiliale jumelée dans cette nouvelle zone (projet de règlement n° U-220-38)

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Martin Leprohon, pour la présentation d'un règlement modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin de créer la zone 157-H à même la zone 156-H et ainsi autoriser l'usage d'habitation unifamiliale jumelée dans cette nouvelle zone.

Présentation du projet de règlement n° U-220-38

Le projet de règlement n° U-220-38 est présenté et déposé.

**2022-02-024**

**RÉSOLUTION**

Adoption du projet de règlement n° U-220-38 modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin de créer la zone 157-H à même la zone 156-H et ainsi autoriser l'usage d'habitation unifamiliale jumelée dans cette nouvelle zone

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le projet de règlement n° U-220-38;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné au cours de la présente séance;



CONSIDÉRANT QUE pour garantir le droit de toute personne intéressée à se faire entendre dans le contexte de la pandémie, l'assemblée publique de consultation est remplacée par une consultation écrite. Un avis public annonçant la tenue d'une consultation écrite de 15 jours sera publié;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,  
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

D'adopter le projet de règlement n° U-220-38 modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin de créer la zone 157-H à même la zone 156-H et ainsi autoriser l'usage d'habitation unifamiliale jumelée dans cette nouvelle zone.

Il est de plus résolu, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de publier un avis public le 21 février 2022 annonçant la tenue d'une consultation écrite en remplacement de l'assemblée publique de consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

A-2022-06

#### AVIS DE MOTION

Présentation d'un règlement modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin d'autoriser, pour une habitation unifamiliale isolée, une deuxième porte sur le mur avant, qui n'est pas parallèle à la voie publique de circulation (projet de règlement n° U-220-39)

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Martin Leprohon, pour la présentation d'un règlement modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin d'autoriser, pour une habitation unifamiliale isolée, une deuxième porte sur le mur avant, qui n'est pas parallèle à la voie publique de circulation.

Présentation du projet de règlement n° U-220-39

Le projet de règlement n° U-220-39 est présenté et déposé.

2022-02-025

#### RÉSOLUTION

Adoption du projet de règlement n° U-220-39 modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin d'autoriser, pour une habitation unifamiliale isolée, une deuxième porte sur le mur avant, qui n'est pas parallèle à la voie publique de circulation

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le projet de règlement n° U-220-39;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné au cours de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE pour garantir le droit de toute personne intéressée à se faire entendre dans le contexte de la pandémie, l'assemblée publique de consultation est remplacée par une consultation écrite. Un avis public annonçant la tenue d'une consultation écrite de 15 jours sera publié.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,  
Appuyé par madame Kim Méthot,

ET RÉSOLU :

D'adopter le projet de règlement n° U-220-39 modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin d'autoriser, pour une habitation unifamiliale isolée, une deuxième porte sur le mur avant, qui n'est pas parallèle à la voie publique de circulation.



Il est de plus résolu, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de publier un avis public le 10 février 2022 annonçant la tenue d'une consultation écrite en remplacement de l'assemblée publique de consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

A-2022-07

#### AVIS DE MOTION

Présentation d'un règlement modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin d'ajouter des dispositions relatives au pavage de certaines aires de stationnement, ainsi que de modifier les limites de la zone 151-C (projet de règlement n° U-220-40)

---

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Martin Leprohon, pour la présentation d'un règlement modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin d'ajouter des dispositions relatives au pavage de certaines aires de stationnement, ainsi que de modifier les limites de la zone 151-C.

Présentation du projet de règlement n° U-220-40

---

Le projet de règlement n° U-220-40 est présenté et déposé.

2022-02-026

#### RÉSOLUTION

Adoption du projet de règlement n° U-220-40 modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin d'ajouter des dispositions relatives au pavage de certaines aires de stationnement, ainsi que de modifier les limites de la zone 151-C

---

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le projet de règlement n° U-220-40;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné au cours de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE pour garantir le droit de toute personne intéressée à se faire entendre dans le contexte de la pandémie, l'assemblée publique de consultation est remplacée par une consultation écrite. Un avis public annonçant la tenue d'une consultation écrite de 15 jours sera publié.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,  
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

D'adopter le projet de règlement n° U-220-40 modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin d'ajouter des dispositions relatives au pavage de certaines aires de stationnement, ainsi que de modifier les limites de la zone 151-C.

Il est de plus résolu, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de publier un avis public le 10 février 2022 annonçant la tenue d'une consultation écrite en remplacement de l'assemblée publique de consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-02-027

#### RÉSOLUTION

Adoption du règlement n° U-220-37 modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin de remplacer certaines dispositions relatives aux arbres

---

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement n° U-220-37;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et que le conseil a adopté le premier projet de règlement n° U-220-37 à la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2021;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la tenue de l'assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite, tenue du 6 octobre au 22 novembre 2021, le conseil désire adopter, sans modification, le règlement n° U-220-37;



CONSIDÉRANT QUE le règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,  
Appuyé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement n° U-220-37 modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin de remplacer certaines dispositions relatives aux arbres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-02-028

#### RÉSOLUTION

Adoption du règlement n°1176-1 modifiant le règlement n° 1176 relatif au Programme Rénovation Québec (PRQ) - Volet VI « maisons lézardées », afin de modifier les modalités de versement de l'aide financière ainsi que l'annexe A

---

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement n° 1176-1;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire tenue le 17 janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,  
Appuyé par madame Kim Méthot,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement n°1176-1 modifiant le règlement n° 1176 relatif au Programme Rénovation Québec (PRQ) - Volet VI « maisons lézardées », afin de modifier les modalités de versement de l'aide financière ainsi que l'annexe A.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-02-029

#### RÉSOLUTION

Adoption du règlement n° 1181 établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Basile-le-Grand

---

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement n° 1181;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 17 janvier 2022;

CONSIDÉRANT QU'un résumé de ce règlement a été publié dans le journal Les Versants, édition du 26 janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Guy Lacroix,  
Appuyé par madame Kim Méthot,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement n° 1181 établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Basile-le-Grand;

De transmettre une copie de ce règlement au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2022-02-030

#### RÉSOLUTION

Adoption du règlement n° 1182 autorisant une dépense et un emprunt de 4 280 000 \$ pour des travaux civils et électriques - Avenue de Montpellier, rue Bella-Vista, rue de la Chanterelle, rue des Hirondelles, parc des Mésanges et parc du Ruisseau

---

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement n° 1182;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire tenue le 17 janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,  
Appuyé par madame Kim Méthot,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement n° 1182 autorisant une dépense et un emprunt de 4 280 000 \$ pour des travaux civils et électriques - Avenue de Montpellier, rue Bella-Vista, rue de la Chanterelle, rue des Hirondelles, parc des Mésanges et parc du Ruisseau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-02-031

#### RÉSOLUTION

Comité consultatif d'urbanisme - Recommandation n° UR-22-01 - Approbation de travaux - 44, avenue de Montpellier - Zone 118-H - Secteur soumis à un P.I.I.A.

---

CONSIDÉRANT la demande d'émission d'un permis pour l'autorisation de travaux visant un agrandissement en cour arrière, non visible de la voie publique, sur la propriété située au 44, avenue de Montpellier, zone 118-H et soumis à un P.I.I.A.;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa recommandation n° UR-22-01, adoptée le 18 janvier 2022, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,  
Appuyé par monsieur Martin Leprohon,

ET RÉSOLU :

D'approuver la recommandation n° UR-22-01, adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme le 18 janvier 2022, conformément au règlement n° U-280 relatif aux P.I.I.A. et d'autoriser l'émission d'un permis pour les travaux visant un agrandissement en cour arrière, non visible de la voie publique, sur la propriété située au 44, avenue de Montpellier, zone 118-H et soumis à un P.I.I.A., le tout conformément aux documents déposés avec la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-02-032

#### RÉSOLUTION

Comité consultatif d'urbanisme - Recommandation n° UR-22-02 - Autorisation d'émission d'un permis de construction - 171, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (Lave-auto Neptune) - Zone 126-C - Secteur soumis à un P.I.I.A.

---

CONSIDÉRANT QU'une demande avait été déposée et approuvée pour la construction d'un bâtiment commercial avec l'usage d'un lave-auto et d'un bâtiment accessoire au 171, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (Lave-auto Neptune), dans la zone 126-C, résolution n° 2020-12-292;

CONSIDÉRANT QUE le requérant avait reporté son projet en raison de la situation pandémique actuelle;





CONSIDÉRANT QU'il y a eu de légères modifications depuis la présentation en 2020 concernant la fenestration sur le mur avant;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa recommandation n° UR-22-02 adoptée le 18 janvier 2022, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'autoriser la demande sous condition;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,  
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le stationnement, l'aménagement de terrain et la construction d'un bâtiment commercial « Lave-auto Neptune », ainsi que pour le projet d'affichage pour la propriété située au 171, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, zone 126-C, le tout, conditionnellement à ce qu'un aménagement paysager composé d'arbustes ou de plantes ornementales soit aménagé au pied de l'enseigne sur socle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-02-033

#### RÉSOLUTION

Comité consultatif d'urbanisme - Recommandation n° UR-22-03 - Autorisation d'émission d'un permis pour l'installation de deux enseignes sur bâtiment et pour la réfection de l'enseigne sur socle - 221, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (Infiniti) - Zone 104-C - Secteur soumis à un P.I.I.A.

---

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée pour l'émission d'un permis pour l'installation de deux enseignes sur bâtiment et pour la réfection de l'enseigne sur socle au 221, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (Infiniti), dans la zone 104-C;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa recommandation n° UR-22-03 adoptée le 18 janvier 2022, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'autoriser la demande sous condition;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,  
Appuyé par monsieur Martin Leprohon,

ET RÉSOLU :

D'approuver les plans d'affichage, préparés par AGI pour deux enseignes sur bâtiment et pour la réfection de l'enseigne sur socle au 221, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (Infiniti), zone 104-C, le tout, conditionnellement à ce qu'un aménagement paysager composé d'arbustes ou de plantes ornementales soit aménagé au pied de l'enseigne sur socle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-02-034

#### RÉSOLUTION

Comité consultatif d'urbanisme - Recommandation n° UR-22-04 - Autorisation d'émission d'un permis pour la réfection de l'enseigne sur bâtiment et pour la modification de l'enseigne sur poteaux - 325, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (BMR) - Zone 102-C - Secteur soumis à un P.I.I.A.

---

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée pour l'émission d'un permis pour la réfection de l'enseigne sur bâtiment et pour la modification de l'enseigne sur poteaux au 325, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (BMR), dans la zone 102-C;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa recommandation n° UR-22-04 adoptée le 18 janvier 2022, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'autoriser la demande;



**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,  
Appuyé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,

**ET RÉSOLU :**

D'approuver les plans d'affichage, préparés par Enseignes Dominion pour permis pour la réfection de l'enseigne sur bâtiment et pour la modification de l'enseigne sur poteaux au 325, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (BMR) zone 102-C, le tout conformément aux documents déposés au Comité consultatif d'urbanisme le 18 janvier 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2022-02-035**

**RÉSOLUTION**

Comité consultatif d'urbanisme - Nomination d'un membre citoyen

CONSIDÉRANT l'élection de monsieur Martin Leprohon à titre de conseiller municipal lors de l'élection du 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la nomination de Monsieur Leprohon comme membre citoyen au Comité consultatif d'urbanisme était effective jusqu'au 6 avril 2023;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures effectué et la réception de trois (3) nouvelles candidatures ;

CONSIDÉRANT le règlement n° 1097 et ses modifications, établissant les règles de constitution et de régie interne des comités consultatifs adopté à la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2016 (résolution n° 2016-06-152);

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Philippe Chrétien, urb., en date du 17 janvier 2022;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,  
Appuyé par madame Kim Méthot,

**ET RÉSOLU :**

De nommer monsieur Richard Pelletier à titre de membre citoyen du Comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour la balance du terme du mandat, échéant le 6 avril 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2022-02-036**

**RÉSOLUTION**

Comité de développement culturel - Nomination d'un président

CONSIDÉRANT QUE le mandat du président du Comité de développement culturel, monsieur Stéphane Duranleau, venait à échéance le 7 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un président au poste vacant;

CONSIDÉRANT le règlement n° 1097 et ses modifications, établissant les règles de constitution et de régie interne des comités consultatifs adopté à la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2016 (résolution n° 2016-06-152);

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordonnatrice culturelle, madame Julie Patenaude, en date du 25 janvier 2022;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé madame Kim Méthot,  
Appuyé par monsieur Denis Vézina,



ET RÉSOLU :

De nommer monsieur Pierre Cyr à titre de président du Comité de développement culturel, et ce, pour la balance du terme de son mandat venant à échéance le 7 septembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Dépôt de procès-verbaux - Organismes supramunicipaux et régionaux

Le conseil prend acte du dépôt des procès-verbaux des organismes suivants :

- Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu - Séances ordinaires des 14 décembre 2021 et 18 janvier 2022;
- Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent - Séance ordinaire du 27 octobre 2021.

Création poste de technicien en ressources humaines - Abolition poste secrétaire aux finances - Statut régulier - Service des ressources humaines et Service des finances

Point retiré

2022-02-037

**RÉSOLUTION**

Embauche préposé aux loisirs - Statut régulier - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel quant à l'affichage interne afin de combler le poste vacant;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement effectué par le Service;

CONSIDÉRANT la recommandation du coordonnateur aux équipements et aux installations, monsieur Donald Zimmer, en date du 18 janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,  
Appuyé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,

ET RÉSOLU :

D'embaucher, à l'essai pour une période de 60 jours ouvrables, monsieur Guy Chabot, à titre de préposé aux loisirs, statut régulier, au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à compter du 7 février 2022, au salaire de l'échelon 5 et aux conditions prévues dans la convention collective de travail régissant les employés membres du Syndicat de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-02-038

**RÉSOLUTION**

Embauche animateurs, chefs animateurs, animateurs accompagnateurs et chefs animateurs accompagnateurs et inscriptions listes de réserve - Statut étudiant - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Période du 31 janvier au 31 décembre 2022

CONSIDÉRANT QUE la Ville offre des programmes d'activités pour la semaine de relâche scolaire et des camps de jour pour l'année 2022;



CONSIDÉRANT QUE la Ville a sollicité des candidatures pour des postes animateurs, chefs animateurs, animateurs accompagnateurs et chefs animateurs accompagnateurs, statut étudiant, au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a aussi recours à ces employés pour l'animation dans le cadre d'activités ou fêtes à grand rassemblement;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordonnatrice aux programmes de loisirs, madame Marie-Josée Marchand et de la technicienne en loisirs, madame Marilyne L'Hérecault, en date du 21 janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA a utilisé son pouvoir d'embauche conféré par le règlement n° 926 afin que quatre (4) de ces employés puissent débiter le 7 février 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,  
Appuyé par madame Kim Méthot,

ET RÉSOLU :

D'embaucher les personnes ci-dessous mentionnées, à compter du 7 février 2022, au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire :

À titre d'animateurs camps de jour, statut étudiant :

- Cotton, Xavier
- De Bellefeuille, Judith
- Masson, Lori
- Savard, Louis-Philippe

D'entériner l'embauche des personnes ci-dessous mentionnées, à compter du 31 janvier 2022, au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire :

À titre d'animateur, statut étudiant :

- Bathalon, Xavier
- Bérubé, Julien
- Blanchard, El Dominique
- Boutet, Chloé
- Caron, Laura-Lee
- Cassivi-Pelletier, Laurence
- Cazade, Paule Eva
- Chabot-Baillargeon, Anaïs
- Charpentier, Zachary
- Chouinard, Xavier
- Cousineau, Camille
- Davodeau, Paul-Émile
- Desranleau, Édouard
- Désy-Henri, Lélia
- Désy-Henri, Maïka
- Gagnon, Juliette
- Harel, Mathieu
- Houle, Fanny
- Lamarche, Corinne
- Laurendeau, Zoé
- Mejia, Gabriella
- Nantel, Charlie
- Plourde, Anne-Sophie
- Robin, Émie
- Robitaille, Jade
- Rouleau, Marguerite
- Sauvé, Édouard
- Smuga Langlois, Frédérique
- Sylvain, Alicia



- Therrien, Matisse
- Therrien, Océane
- Vaillant, Élisabeth
- Venne, Jade

D'inscrire sur la liste de réserve à titre d'animateur :

- Wafo, Arnelle

À titre de chef animateur, statut étudiant :

- Cotton, Xavier
- Pelletier, Roxanne

À titre d'animateur accompagnateur, statut étudiant :

- Angers, Viviane
- De Villiers, Noémie
- Fournier, Clara
- Gauvin, Laurianne
- Morissette, Alyssa
- Pelletier, Amélie

À titre de chef animateur accompagnateur, statut étudiant :

- Masson, Lori
- Potvin-Lepage, Kimy

Il est de plus résolu que les périodes de travail des animateurs, des chefs animateurs, des animateurs accompagnateurs et des chefs animateurs accompagnateurs soient à temps partiel pour les périodes du 7 février au 27 février 2022 et du 27 août au 31 décembre 2022, et à temps complet pour les périodes du 28 février au 4 mars 2022 et du 27 juin au 26 août 2022.

L'horaire et l'assignation de travail seront établis par la coordonnatrice aux programmes de loisirs, en fonction des besoins du Service, pour chacun des employés. Les conditions de travail et le salaire sont déterminés par les dispositions de la convention collective présentement en vigueur et régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-02-039

### RÉSOLUTION

Adjudication de contrat - Acquisition d'un camion 10 roues, équipé d'un système de boîtes interchangeable (SBI) et d'équipements de déneigement - Appel d'offres n° TP2112

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public effectué par l'entremise du Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour l'acquisition d'un camion 10 roues, équipé d'un système de boîtes interchangeable (SBI) et d'équipements de déneigement, appel d'offres n° TP2112;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture de deux (2) soumissions le 24 janvier 2022, aux montants suivants, taxes incluses :

Soumissionnaire	Montant
Globocam Rive-Sud	395 514,00 \$*
AEBI Schmidt Canada inc.	364 470,75 \$

\*non conforme

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics, monsieur Mathieu Gagnon, ing., et de monsieur Charles Martin, technicien en génie municipal, en date du 26 janvier 2022;



EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,  
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

De retenir la plus basse soumission conforme déposée et d'adjuger à AEBI Schmidt Canada inc. le contrat pour l'acquisition d'un camion 10 roues, équipé d'un système de boîtes interchangeable (SBI) et d'équipements de déneigement, appel d'offres n° TP2112, pour un montant total de 364 470,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents déposés le 24 janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-02-040

**RÉSOLUTION**

Adjudication de contrat - Fourniture et transport de matériaux granulaires - Appel d'offres n° TP2124 - 3 années

---

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public effectué par l'entremise du Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la fourniture et transport de matériaux granulaires, appel d'offres n° TP2124, trois (3) années;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture d'une seule soumission le 24 janvier 2022, au montant suivant, taxes incluses :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Montant</b>
Construction DJL inc.	251 867,40 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics, monsieur Mathieu Gagnon, ing., et de monsieur Charles Martin, technicien en génie municipal, en date du 26 janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,  
Appuyé par madame Kim Méthot,

ET RÉSOLU :

De retenir la seule soumission conforme déposée et d'adjuger à Construction DJL inc. le contrat pour la fourniture et transport de matériaux granulaires, appel d'offres n° TP2124, pour une durée de trois (3) ans, pour un montant total de 251 867,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents déposés le 24 janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-02-041

**RÉSOLUTION**

Adjudication de contrat - Fourniture d'un nouveau quai au parc Prudent-Robert-Appel d'offres n° GE2112

---

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées par voie d'appel d'offres sur invitation auprès de quatre (4) fournisseurs, pour la fourniture d'un nouveau quai au parc Prudent-Robert, appel d'offres n° GE2112;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture de deux (2) soumissions le 31 janvier 2022, aux montants suivants, taxes incluses :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Montant</b>
9335-6301 Québec inc. (QUAI LAFANTASIE)	25 998,73 \$
LES INDUSTRIES A.J.A. inc.	34 660,36 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie, monsieur Guillaume Grégoire, ing., en date du 31 janvier 2022;



**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,  
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

**ET RÉSOLU :**

De retenir la plus basse soumission conforme déposée et d'adjuger à 9335-6301 Québec inc. (Quai Lafantaisie) le contrat pour la fourniture d'un nouveau quai au parc Prudent-Robert, appel d'offres n° GE2112, au montant de 25 998,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents déposés le 31 janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-02-042

**RÉSOLUTION**

Autorisation de signature - Échange de terrains - Projet Tribeca - 9081-2454 Québec inc.

---

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de développement Tribeca situé sur les rues projetées place du Rivelet et place de l'Eau-Vive, plusieurs terrains de la Ville doivent être échangés avec des terrains appartenant au promoteur 9081-2454 Québec inc.;

CONSIDÉRANT QUE certains terrains vendus au promoteur se sont avérés non construisibles;

CONSIDÉRANT QU'une partie du lot 6 073 525 (correspondant aux parties 7 et 8A sur le plan), une partie du lot 6 073 526 (correspondant à la partie 6 sur le plan), une partie du lot 6 073 527 (correspondant à la partie 5 sur le plan), une partie du lot 6 073 552 (correspondant à la partie 1 sur le plan), une partie du lot 6 074 833 (correspondant aux parties 2 et 3 sur le plan) et une partie du lot 6 074 834 (correspondant à la partie 4 sur le plan) seront revendues à la Ville par le promoteur au même coût que lors de la transaction en 2017 (résolution n° 2016-12-349), le tout à la charge du promoteur;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une évaluation de la valeur marchande des terrains à échanger, le promoteur devra payer à la Ville une somme de 28 063 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Philippe Chrétien, urb. , en date du 18 janvier 2022;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,  
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

**ET RÉSOLU :**

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié à intervenir avec 9081-2454 Québec inc. pour l'échange des terrains suivants, au cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly, tel que plus amplement décrits au plan annexé aux présentes, ainsi que tout autre document donnant effet à la présente :

**La Ville cèdera au promoteur :**

- Une partie du lot 6 073 532 (correspondant à la partie E sur le plan);
- Une partie du lot 6 073 553 (correspondant aux parties G et H sur le plan);
- Une partie du lot 6 074 831 (correspondant aux parties A, B, C, D et F sur le plan);
- Une partie du lot 6 076 523 (correspondant à la partie I sur le plan).

**Le promoteur cèdera à la Ville :**

- Une partie du lot 6 073 521 (correspondant à la partie 9 sur le plan);
- Une partie du lot 6 073 525 (correspondant aux parties 7 et 8A sur le plan);



- Une partie du lot 6 073 526 (correspondant aux parties 6 et 12 sur le plan);
- Une partie du lot 6 073 527 (correspondant à la partie 5 sur le plan);
- Une partie du lot 6 073 532 (correspondant à la partie 10 sur le plan);
- Une partie du lot 6 073 552 (correspondant à la partie 1 sur le plan);
- Une partie du lot 6 074 832 (correspondant à la partie 8B sur le plan);
- Une partie du lot 6 074 833 (correspondant aux parties 2 et 3 sur le plan);
- Une partie du lot 6 074 834 (correspondant à la partie 4 sur le plan);
- Une partie du lot 6 225 566 (correspondant à la partie 11 sur le plan).

Il est de plus résolu que tous les frais engendrés par ces transactions soient à la charge du promoteur 9081-2454 Québec inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-02-043

### RÉSOLUTION

Autorisation de signature - Fédération Québécoise des Municipalités - Évaluation - Nomination de l'évaluateur signataire

---

CONSIDÉRANT QUE tout changement de signataire de rôle doit être approuvé par résolution;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot,  
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

De nommer madame Annie Cyr, évaluatrice agréée, à titre de signataire des rôles d'évaluation de la Ville de Saint-Basile-le-Grand rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2022;

De transmettre une copie de la présente résolution à FQM Évaluation foncière, firme retenue par la ville pour fournir différents services dans le cadre de la confection et tenue à jour des rôles d'évaluation foncière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-02-044

### RÉSOLUTION

Autorisation de signature - Lettre d'entente - Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691 - Prime de responsabilités supplémentaires - Services juridiques et du greffe

---

CONSIDÉRANT le départ en congé maladie pour une durée indéterminée de la greffière adjointe, et ce, depuis le 12 janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE la directrice du Service, madame Marie-Christine Lefebvre, qui est également greffière et directrice générale adjointe, ne peut assumer l'entière responsabilité des fonctions de la greffière adjointe à elle seule;

CONSIDÉRANT QUE le Service ne peut surcharger un seul employé avec les tâches supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE l'archiviste et la secrétaire juridique assumeront une partie des fonctions et responsabilités;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de leur verser une prime de 10% pour la surcharge de travail que cela occasionne et les responsabilités supplémentaires qui leur seront confiées;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines, madame Annie Savaria, en date du 17 janvier 2022;





**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,  
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

**ET RÉSOLU :**

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le directeur général ou en son absence la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691, relativement à la prime de responsabilités supplémentaires des Services juridiques et du greffe pour l'archiviste et la secrétaire juridique;

D'autoriser le versement d'une prime de 10 %, et ce, rétroactivement au 12 janvier 2022, à mesdames Karine Duquette et Brigitte Bélisle pour la surcharge de travail occasionnée et les responsabilités supplémentaires assumées par le départ en congé maladie indéterminée de la greffière adjointe.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2022-02-045**

**RÉSOLUTION**

Autorisation de signature - Réseau de transport métropolitain - Protocole d'entente pour l'installation et l'entretien des abribus

**CONSIDÉRANT QUE** le Réseau de transport métropolitain (ci-après : le « Réseau ») est propriétaire de divers équipements visant l'exploitation du transport collectif, dont des abribus;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties souhaitent consigner leurs droits et obligations réciproques par écrit pour l'année 2022;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du directeur général, monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, en date du 26 janvier 2022;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,  
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

**ET RÉSOLU :**

D'autoriser le directeur général ou en son absence la directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la Ville le protocole d'entente relatif au partage des tâches concernant l'installation et l'entretien des abribus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2022-02-046**

**RÉSOLUTION**

Autorisation de signature - Contrat 2023-2024-2025 - Éditions Média Plus Communication (EMPC) - Production du calendrier municipal

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville souhaite publier et distribuer un calendrier municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville fournit le contenu rédactionnel, mais souhaite confier à EMPC la recherche de la publicité nécessaire à son financement ainsi que son édition;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties souhaitent consigner leurs droits et obligations réciproques par écrit pour les années 2023, 2024 et 2025;

**CONSIDÉRANT** les recommandations de la directrice du Service des communications et des relations avec les citoyens, madame Stéphanie Plamondon, en date du 6 janvier 2022;



**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par madame Kim Méthot,  
Appuyé par monsieur Martin Leprohon,

**ET RÉSOLU :**

D'autoriser le directeur général ou en son absence la directrice du Service des communications et des relations avec les citoyens à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat à intervenir avec Éditions Média Plus Communication pour la production du calendrier municipal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2022-02-047**

**RÉSOLUTION**

Aide financière - Association des familles de personnes assassinées ou disparues

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière présentée par la directrice générale de l'Association des familles de personnes assassinées ou disparues (ci-après : « AFPAD ») le 13 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'AFPAD offre des services auprès des familles des personnes assassinées ou disparues en acquittant les frais d'honoraires de différents intervenants qui accompagnent et apportent leur aide auprès de ces familles, et ce, à travers toute la province du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis de verser une contribution financière à l'organisme;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par madame Kim Méthot,  
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

**ET RÉSOLU :**

De verser un montant de 500 \$ à l'Association des familles de personnes assassinées ou disparues à titre de contribution financière afin d'aider cet organisme à poursuivre sa mission.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2022-02-048**

**RÉSOLUTION**

Aide financière du ministère des Transports (MTQ) - Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) - Deuxième versement - Piste multifonctionnelle de la rue de la Montagne

CONSIDÉRANT QUE le MTQ a octroyé à la Ville une aide financière de 122 113 \$ pour la réalisation de la piste multifonctionnelle sur la rue de la Montagne dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

CONSIDÉRANT QU'un premier versement de 97 690,40 \$ correspondant à 80% de l'aide financière a été remis à la Ville;

CONSIDÉRANT le rapport des travaux daté du 18 janvier 2022 et joint en annexe à la présente;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie, monsieur Guillaume Grégoire, ing., en date du 18 janvier 2022;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par madame Kim Méthot,  
Appuyé par monsieur Martin Leprohon,



ET RÉSOLU :

De demander au ministère des Transports de procéder au deuxième versement de l'aide financière octroyée pour la réalisation de la piste multifonctionnelle sur la rue de la Montagne.

Il est de plus résolu, de transmettre à la demande du ministère des Transports, au plus tard 18 mois après le dernier versement de l'aide financière, les données nécessaires au processus de gestion et d'évaluation du programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-02-049

#### **RÉSOLUTION**

Inscription et participation de membres du conseil - Formation de base pour les nouveaux élus municipaux - 2022

---

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'adoption du projet de loi 49, toutes les personnes élues et réélues doivent obligatoirement suivre une formation qui vise à favoriser le développement de la compétence en éthique et déontologique dans l'exercice du rôle de l'élue municipale et de l'élue municipal;

CONSIDÉRANT QUE le délai pour suivre cette formation est de six (6) mois suivant l'élection;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (ci-après : « UMQ ») offre une formation complète et conforme aux exigences;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun que tous les membres du conseil assistent à cette formation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,  
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'ensemble des membres du conseil à participer à la formation de base pour les nouveaux élus municipaux qui se tiendra les 15, 17 février, 8 et 17 mars 2022 et que les frais afférents soient défrayés par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### Dépôt de rapports de participation

---

Le conseil prend acte du dépôt du rapport de participation suivant :

- De la directrice du Service des communications et des relations avec les citoyens, madame Stéphanie Plamondon, au Colloque « Les Affaires - médias sociaux secteur public », tenu le 7 décembre 2021.

#### Période de questions et réponses (21 h 08 - 21 h 10)

---

Les citoyens sont invités à faire parvenir leurs questions par écrit et les membres du conseil y répondront lors de la prochaine séance ordinaire le 7 mars 2022.

2022-02-050

#### **RÉSOLUTION**

Levée de la séance

---

Il est proposé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,  
Appuyé par madame Kim Méthot,



ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Yves Lessard  
Maire

Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA  
Greffière et directrice générale adjointe